

#17

LE BULLETIN



AVOCATS
BARREAU
• PARIS

11 OCTOBRE 2023



L'INCUBATEUR

LIRE LE MAGAZINE ►



ÉDITO



Innovez !



INTERNATIONAL



Yuliya Yurhilevich reçoit le Prix Ludovic Trarieux 2023



PORTRAIT



Danielle Mérian

AGENDA

Tous les événements marquants du mois



CONSEIL DE L'ORDRE

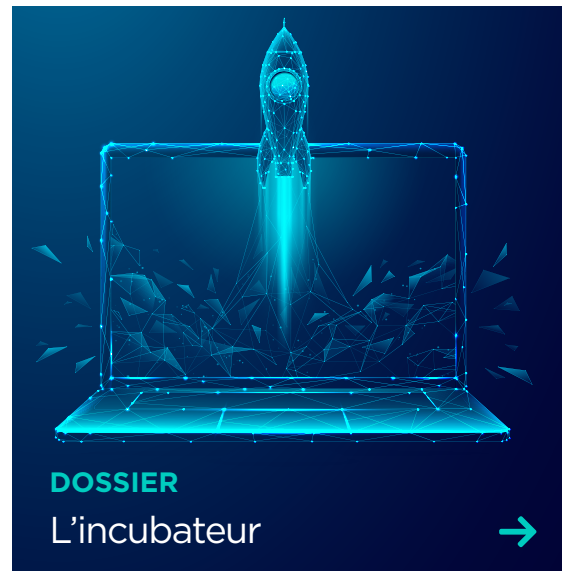
Résumés des séances du 26 septembre et 3 octobre 2023



CHANTIERS DE LA COLLABORATION

VIE PROFESSIONNELLE

Retour sur les Chantiers de la collaboration



DOSSIER

L'incubateur



ANNONCES ET CARNET



15 JOURS SUR TWITTER



CRÉDITS





ÉDITO

Couturier & Niore

Bâtonniers de Paris

Innovez !

Chères consœurs, chers confrères,

L'Incubateur du Barreau de Paris est à l'honneur dans ce nouveau Bulletin qui fait la part belle à l'innovation et à la confraternité. Car oui, lorsque l'on a une bonne idée, une de ces idées qui pourrait transformer en mieux l'exercice de nos confrères, la faire grandir, l'accélérer, n'est pas toujours chose aisée. Pour vous soutenir dans cet exercice d'équilibriste, l'Ordre a lancé son incubateur. Un projet formidable qui fête aujourd'hui ses presque dix ans d'existence. L'occasion d'un petit tour d'horizon.

En 2014, le Bâtonnier Pierre-Olivier Sur, lançait l'Incubateur du Barreau de Paris. Un think-tank devenu depuis le laboratoire de l'innovation que vous connaissez. L'écosystème des legaltechs était alors foisonnant, formidablement dynamique, mais aussi un brin anarchique pour ce qui était des règles et des usages du Droit. La question du respect de la déontologie, notamment, était à peine effleurée, quand elle n'était pas ignorée par les entrepreneurs. Plus encore, les membres du conseil de l'Ordre, étaient convaincus, que pour prendre le virage de l'innovation dans de bonnes conditions, la mobilisation des confrères était indispensable. En somme, qui mieux qu'un avocat pour répondre au besoin des avocats ? Pour stimuler le potentiel de notre Barreau, pour former, pour éclairer, pour participer à financer leurs projets, l'Incubateur fut donc créé.

Dix ans plus tard, nous sommes très fiers du chemin parcouru. Chaque année, près de huit start-ups sont coachées par nos experts. Construire un pitch, façonner un business plan, explorer des opportunités de financement, autant de défis structurants pour une jeune pousse, que nos consœurs et confrères ont surmontés grâce à notre programme d'incubation.

Mais, l'Incubateur ne s'est pas arrêté là. Si vous avez profité d'un procès dans le Metaverse en juin dernier, c'est également sous l'égide de ses équipes, et de la formidable Sandy Mockel, membre du conseil de l'Ordre, déléguée à l'Incubateur. Une initiative inédite dans l'univers judiciaire, qui a vocation à se reproduire et à se perfectionner. De même, pour les Nuits des Legaltechs, qui sont à chaque fois l'occasion de faire briller les innovateurs de notre Barreau.

Nous espérons que ce dossier spécial qui leur est consacré, vous donnera à votre tour, l'envie de vous engager sur le chemin de l'innovation.

Nous vous souhaitons, une excellente lecture !

Agenda

Les dates qui ont marqué

AGENDA

- 25/09**
 - Conférence sur les pratiques juridictionnelles à la Cour de Cassation
 - Cocktail de rentrée de l'AFEC
- 26/09**
 - Conseil de l'Ordre
 - 2^e tour de la Conférence
- 27/09**
 - Rencontre avec Emmanuelle Teyssandier Igna nouvelle coordinatrice pôle urgence pénal du TJ de Paris
 - Bureau CNB
 - 2^e tour de la Conférence
- 28/09**
 - Grande rentrée du CNB
 - Remise du prix littéraire de la Grande Mosquée
- 29/09**
 - Ouverture du colloque droit des mineurs du SAF
- 30/09**
 - Course des deux Palais
- 02/10**
 - Job Fair
 - Audience d'installation de Madame Le Quéau procureure générale Cour d'appel de Paris
 - Avocats dans la cité : Intervention dans une classe d'école primaire
 - Bilan Chantiers de la collaboration
- 03/10**
 - Conseil de l'Ordre
 - Hommage national à Hélène Carrère d'Encausse
- 04/10**
 - Invitation du Conseil constitutionnel au 65^e anniversaire de la constitution
 - Inauguration de l'Avocat dans la Cité 2023
 - 12^e cérémonie de remise du Prix Balance de cristal
 - Nuit du droit - Conférence sur le thème du « temps judiciaire »
- 05/10
& 06/10**
 - Sommet du triangle de Weimar à Varsovie
- 07/10**
 - 13^e édition du Salon du Livre juridique organisé par le Conseil constitutionnel et le club des juristes

Résumé des séances

du 26 septembre et 3 octobre 2023

La séance du 26 septembre 2023 en vidéo



Résumé de la Séance du Conseil de l'Ordre du 26 septembre 2023 par Thierry Gontard, membre du Conseil de l'Ordre et secrétaire de la commission des finances.

[ORDRE DU JOUR >](#)

La séance du 3 octobre 2023 en vidéo



Résumé de la Séance du Conseil de l'Ordre du 3 octobre 2023 par Laure TRIC, membre du Conseil de l'Ordre

[ORDRE DU JOUR >](#)

CHANTIERS DE LA COLLABORATION

Lundi 2 octobre 2023
Maison du Barreau
Auditorium 19h30 - 21h30

Collaboration : une soirée d'échanges pour faire le bilan des Chantiers et dresser des perspectives pour agir

Lundi 2 octobre 2023 au soir, à l'issue du forum annuel du recrutement du barreau de Paris, la « Job Fair », l'auditorium de la Maison du Barreau accueillait une soirée de réflexion sur le statut de la collaboration dans la continuité des Chantiers de la collaboration qui se sont tenus en septembre 2022. L'occasion de faire le point sur les actions entreprises depuis un an par le Conseil de l'Ordre en matière de collaboration, mais aussi de s'interroger, grâce à des échanges interactifs, sur l'avenir de la profession dans une démarche collective.

La bâtonnière s'est tout d'abord exprimée afin de préciser les contours de cet évènement inédit : offrir un espace de débat permettant à celles et ceux qui n'en n'ont pas toujours le temps ou l'occasion de « se dire librement les choses ». Elle a rappelé à cette occasion que les interventions spontanées étaient les bienvenues. Après cette introduction, Carole Painblanc et Christian Dargham, membres du Conseil de l'Ordre en charge de la collaboration, sont revenus en détail sur l'ensemble des mesures prises par le Conseil de l'Ordre depuis la tenue des Chantiers en septembre 2022 : lancement d'un appel d'offres auprès de cabinets de formation au management et de coaching, mise en place d'un questionnaire de contrôle a posteriori des conditions d'exécution du contrat de collaboration, communication accrue en faveur de la visibilité de la Comhadis, mise en place du programme de mentorat Avo'mentor...

Les deux MCO ont ensuite animé, pendant près d'une heure et avec le concours de quelques autres intervenants, une séance de questions-réponses avec les avocats présents dans la salle, pour la plupart de jeunes collaborateurs.

De nombreuses pistes d'amélioration envisagées

La soirée a été marquée par plusieurs interventions spontanées et par des échanges nourris et constructifs. Plusieurs thématiques récurrentes ont été abordées par les participants, en ce qui concerne notamment la difficulté de développer sa clientèle, la solitude des jeunes avocats après la prestation de serment, ou encore les questions de harcèlement, de légitimité et de bien-être au travail. Certains sujets très pratiques ont aussi été évoqués, comme celui de la sixième semaine de repos rémunérée par exemple.

En conclusion de cette soirée, Vanessa Bousardo a pris la parole et estimé que les « débats vifs et animés » ont traduit « à l'évidence une difficulté » de la collaboration. Pour la vice-bâtonnière élue, les Chantiers ont permis d'en prendre la mesure et le pouls, mais aussi de comprendre l'attente « colossale » qui existe à la fois de la part des collaborateurs, des élèves-avocats mais aussi des cabinets qui peinent à recruter. Convaincue que la profession d'avocat demeure fortement attractive, elle a reconnu néanmoins que les modes d'exercice actuels peuvent être problématiques, et promis de s'inscrire, avec le bâtonnier élu Pierre Hoffman, dans la continuité des mandats précédents, pour répondre aux aspirations des jeunes avocats avec encore plus d'engagement et d'efficacité.



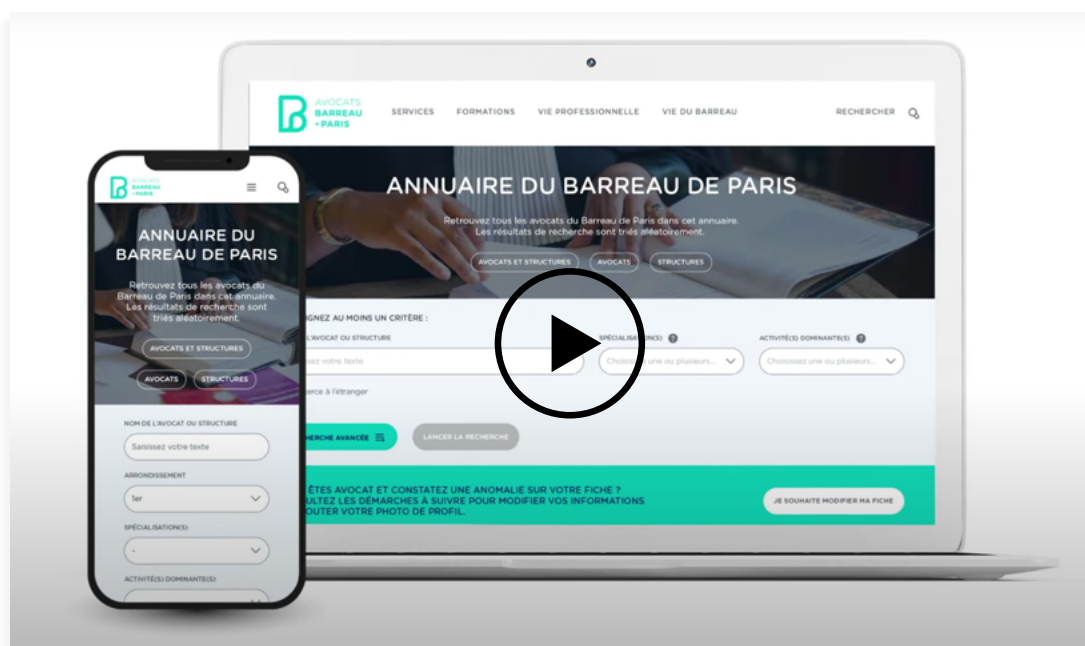
L'annuaire des avocats du barreau de Paris se modernise !

Chères consœurs, chers confrères,

La transformation numérique du Barreau de Paris et de ses services est un engagement fort de ce bâtonnat, et c'est dans cette démarche que nous vous proposons de découvrir, à partir d'aujourd'hui, le [tout nouvel annuaire des avocats du barreau de Paris](#).

Vous bénéficierez à présent d'un parcours simplifié, consultable depuis votre téléphone, et respectueux du RGAA afin de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap. Mais aussi d'un parcours plus performant, grâce à la recherche multicritère et à de nouveaux filtres disponibles.

Afin de lui donner une dimension plus humaine, nous vous encourageons à télécharger votre photo professionnelle depuis [votre Espace Pro](#).



Cet annuaire a été entièrement pensé pour vous, il s'agit de votre carte de visite !

[JE TÉLÉCHARGE MA PHOTO PROFESSIONNELLE >](#)

[JE MODIFIE MES INFORMATIONS >](#)

[VOIR LA FICHE PROCÉDURE >](#)

Nous espérons que vous serez nombreux à l'utiliser et que sa diffusion rayonnera bien au-delà de notre profession.

Bien sincèrement à vous.



Le barreau de Paris lance son nouveau service numérique : Le Cloud Avocats Paris

Le barreau de Paris présente son nouveau service numérique dédié au partage et au stockage sécurisé de fichiers et de données : le Cloud Avocats Paris, déjà utilisé par plus de **400 confrères** dans le cadre des procès V13 et de Nice.

Le barreau de Paris a choisi cette solution 100% française pour sa simplicité, sa rapidité, et les garanties de sécurité qu'elle offre concernant le stockage de données et les échanges entre confrères et avec vos clients. Le Cloud Avocats est disponible sur tous les navigateurs et sur tous les mobiles depuis le mardi 26 septembre. Il est accessible grâce à un abonnement annuel à partir de **1,50 € par mois pour 10 Go**, avec la possibilité de sélectionner ou d'augmenter la capacité de stockage à tout moment (jusqu'à 60Go).

Recourir à cette solution comporte de nombreux bénéfices : en termes de centralisation des données, de protection contre le piratage et contre les lois extraterritoriales, mais aussi d'accessibilité en situation de mobilité.

Pour s'abonner, connectez-vous sur le e-service Commande cloud avocats et laissez-vous guider.

Et pour une prise en main plus complète, le barreau de Paris vous propose une formation digitale accessible via votre espace pro.

[JE ME FORME À MON RYTHME](#)

Témoignages



Delphine BOESEL, avocate et MCO

« Durant le temps du procès des attentats de novembre 2015, l'Ordre avait mis à disposition de tous les avocats constitués (environ 400) mais également du parquet et du greffe de la cour, le cloud. Cet outil informatique a été plus qu'utile, car il nous a permis d'avoir accès à tout le dossier pénal mais a surtout facilité les échanges de pièces, conclusions entre tous les professionnels. Par ailleurs, les conditions de sécurité autour de cet outil nous ont rassurés alors que les éléments échangés et le dossier étaient particulièrement sensibles. Nous n'aurions pas pu travailler aussi aisément - d'un point de vue informatique - sans le cloud. »



Hélène CHRISTIDIS, avocate et MCO

« Cette solution a été mise à la disposition des avocats parisiens dans le cadre des grands procès jugeant des actes de terrorisme, et en particulier lors du procès des attentats du 13 novembre 2015 qui a débuté le 8 septembre 2021. Avec son espace de stockage sécurisé, ce cloud a permis de mutualiser les informations et documents à transmettre entre confrères, mais également et plus largement entre toutes les parties (avocats des parties civiles, avocats de la défense, Parquet) et la Juridiction. Il nous a évité des communications parfois intempestives par mails, avec le risque de courriels non réceptionnés ou qui arrivent malencontreusement dans des spams, mais aussi de communiquer des fichiers d'un volume important. Une solution que je recommande ! ».



3 questions à Christophe Delaisement

L'association Avo'Mentor, qui propose la mise en place de programmes de mentorat bénévole entre avocats, a signé le 19 septembre dernier une convention de partenariat avec le barreau de Paris. Rencontre avec son président, Christophe Delaisement.

Quels sont les retours d'expériences dont vous disposez sur les jeunes confrères et consœurs qui font leurs premiers pas dans la profession ?

Avo'Mentor est née au printemps 2020, d'abord de l'envie de Clara FENNIRI et moi-même de résoudre des questions que nous avons en tant que jeunes avocats collaborateurs : positionnement au sein du cabinet et vis-à-vis de l'associé, positionnement sur le marché du droit, gestion du stress, ou encore grandes étapes de la carrière.

Les retours d'expériences que nous avons depuis 3 ans confirment que ces problématiques sont communes à ceux qui débutent tout juste et, pour certaines d'entre elles, à ceux qui sont dans leurs 7 premières années.

Concrètement, quels types d'outils mettez-vous à leur disposition avec Avo'mentor ?

Concrètement aujourd'hui, Avo'Mentor permet de mettre un aîné à la portée d'un jeune confrère qui a fait la démarche de s'inscrire gratuitement sur www.avomentor.fr. Cette inscription prend moins de 50 secondes aux candidats, mentor comme mentoré. Puis, dès que deux candidatures se correspondent notamment en termes de spécialités pratiquées ou de taille de

cabinet, une mise en relation est réalisée. Une Charte du mentorat guide alors la relation qui s'étale sur 12 mois. Le reste de la relation (fréquence, thèmes, etc.) est librement fixé par le binôme. Par ailleurs, nous finalisons notre dernier projet pilote mené depuis plus d'un an, Avo'Mental. Il concerne les techniques pour gérer la pression. Nous publierons prochainement un programme lui-aussi gratuit.

Demain, Avo'Mentor et le barreau de Paris développeront d'autres outils : guide du mentorat, formation au rôle de mentor/mentoré, formation pour les élèves-avocats, ou encore des moments réguliers de rencontre. Le plus simple pour ne rien rater de la montée en puissance de ce partenariat, reste de suivre Avo'Mentor sur les réseaux !

Quels sont les conseils que vous auriez souhaité recevoir à vos débuts dans la profession ?

Grâce à Avo'Mentor, et aux personnes que j'ai pu rencontrer au cours du projet, j'ai eu les conseils dont j'avais besoin et que je ne trouvais pas dans ma collaboration ! À titre d'illustration, j'avais besoin de réponse sur la manière dont le stress se gère et je tombais sur des aînés blaguant sur le fait qu'un avocat était toujours stressé. Amusant mais inquiétant. J'ai finalement trouvé des réponses en discutant avec des mentors qui avaient appris à gérer cette pression. Autre illustration, les étapes d'une carrière d'avocat, j'avais besoin de savoir quelles sont ces étapes et leur durée pour me projeter au-delà de l'urgence permanente d'une collaboration. Le vécu raconté par ces mentors m'a illustré les durées moyennes, les options alternatives, en somme le champ des possibles. Sans cela, je n'aurais pas pu décider de fonder mon cabinet. Mon conseil alors ? Emprunte la sagesse de tes aînés grâce au mentorat !

J'en profite pour remercier Me Henri Leclerc, notre président d'honneur, Me Xavier Delcros, président de la SPANAH, qui nous a permis de faire un premier partenariat avec les avocats honoraires, ainsi que Me Julien Brochot, à qui ce partenariat doit beaucoup !



**N'oubliez pas
de rechercher l'Easter Egg !**



Yuliya Yurhilevich reçoit le Prix Ludovic Trarieux 2023

Chaque année, depuis la création du Prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux en 1985, l'Académie internationale des droits de l'homme des avocats remet la prestigieuse distinction à un ou une avocate qui s'est illustré par son engagement continu en faveur des droits humains. Cette année, il s'agit de Yuliya Yurhilevich, avocate biélorusse emprisonnée.

Créé en 1984 sous l'impulsion du bâtonnier de Bordeaux Bertrand Favreau, le Prix international des droits de l'Homme Ludovic Trarieux rend hommage à Ludovic Trarieux, avocat, garde des Sceaux et président de la Ligue française pour la Défense des droits de l'Homme et du citoyen, à l'initiative des procédures ayant permis la révision des condamnations pénales prononcées à l'encontre d'Alfred Dreyfus.

Il a vocation à récompenser un avocat ou une avocate qui, dans les deux années qui précèdent, a illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits humains, des droits de la défense, la suprématie du droit et la lutte contre le racisme et l'intolérance.

Le prix est désormais décerné conjointement par l'Institut des droits de l'Homme du barreau de Bordeaux, l'Institut de formation en droits de l'Homme du barreau de Paris, l'Union internationale des avocats (UIA), l'*Unione Forense per la Tutela dei Diritti Umani* (barreau de Rome), l'*European Bar Human Rights Institute* (IDHAE) et les barreaux d'Amsterdam, de Bruxelles, Genève, Luxembourg et Paris.

En 2023, dix avocats et avocates étaient nommés pour remporter le prix. Le barreau de Paris se réjouit de la désignation de Yuliya Yurhilevich, avocate biélorusse condamnée à six années de prison pour avoir défendu des prisonniers politiques emprisonnés par le régime biélorusse.

Yuliya Yurhilevich fait l'objet de tentatives d'intimidation de la part du pouvoir politique biélorusse en raison de son engagement en faveur de l'État de droit et des droits humains. Elle a ainsi été radiée du barreau de Grodno en 2022, par décision du procureur adjoint, au motif qu'elle aurait, par son travail, violé la loi de manière systématique.

Le 26 juillet 2023, elle a été condamnée par le tribunal de Grodno à six années d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire pour « complicité à des activités extrémistes » sur le fondement de l'article 361-4 du Code pénal biélorusse. Le journaliste avec lequel elle travaillait a été condamné à la même peine. Les juges ont considéré que Yuliya Yurhilevich et Pavel Mazheika ont collaboré à des « activités extrémistes » et ont « invalidé les valeurs et les objectifs de la société et de l'État [biélorusses] » en relayant des informations (pourtant accessibles librement) sur des prisonniers politiques.

Sa nomination par le jury, composé de 26 membres, permet de mettre en lumière la situation des droits humains dans ce pays, moins médiatisée que ne le sont celles de l'Ukraine ou de la Russie. C'est la première fois qu'un avocat biélorusse reçoit le prix depuis sa création.

Le barreau de Paris dénonce depuis plusieurs années les atteintes aux droits humains en Biélorussie. Le barreau de Paris a publié dès 2018 un rapport en partenariat avec la FIDH et ProtectDefenders sur le contrôle et les intimidations dont sont victimes les avocats et les avocates du pays.

Le rapport « Belarus : Le contrôle des avocats met en péril les droits humains » ([accessible ici](#)) est toujours d'actualité dans le contexte actuel de conflit régional, dans lequel la Biélorussie est partie prenante. En effet, Alexandre Loukachenko, au pouvoir au Belarus depuis 1994, a soutenu activement la Russie tout au long de son invasion de l'Ukraine, notamment en mettant à sa disposition une base militaire et en autorisant l'armée russe à effectuer des exercices sur le territoire du Belarus.

La condamnation de Yuliya Yurhilevich, qui a défendu des militants des droits humains et des opposants au régime, est symptomatique de la répression dont font l'objet les avocats biélorusses, entravant leur capacité à exercer leur profession.



Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme

Taher Hijazi, militant des droits humains en Syrie

Lancée le 10 décembre 2021 par le Président de la République Emmanuel Macron, l'Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme propose un programme de formation, de partage d'expériences et de développement de projets à des défenseurs de droits humains étrangers, qui se sont distingués par l'exemplarité de leurs combats en faveur des droits fondamentaux et des libertés publiques et individuelles.

L'association Marianne, dont le barreau de Paris est membre fondateur, supervise la mise en œuvre du programme, en coordination avec la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle s'appuie également sur de nombreux partenaires publics, privés et associatifs.

L'objectif premier du programme est de permettre aux lauréats d'acquérir le savoir-faire, le savoir-être et les réseaux utiles pour donner une nouvelle dimension à leur action.

La promotion 2023 de l'Initiative Marianne rassemble pour le moment treize lauréats, venus de tous les continents. Le barreau de Paris vous propose de les découvrir grâce à une série de portraits.

Pour ce sixième portrait, nous avons choisi de mettre en lumière Taher Hijazi, un militant syrien des droits humains qui lutte depuis 2011 contre les arrestations arbitraires et les disparitions forcées dans son pays.

Comment êtes-vous devenu militant ? Quelles sont les raisons de votre engagement ?

En mars 2011, j'ai participé aux manifestations qui ont secoué la Syrie, pour réclamer la liberté et une réforme des institutions syriennes. Celles-ci ont été violemment réprimées par le régime. De nombreux manifestants ont été tués ou blessés par les forces de l'ordre durant les mois qui ont suivi. J'ai moi-même failli mourir en avril 2011, lors d'une manifestation à Douma durant laquelle les forces de l'ordre ont tué 11 personnes.

Face à cette extrême violence, j'ai décidé, avec plusieurs amis, de recenser et de documenter les violations des droits humains à Douma. Je souhaitais effectuer ce travail pour que les victimes et leurs familles disposent de preuves. Mes amis et moi souhaitions également que ces documents et preuves puissent être recevables lors de procès afin de faire reconnaître les violations des droits humains subies par le peuple syrien. Nous avons donc recensé les noms des personnes tuées ou blessées par les forces de l'ordre, les affaires de détention arbitraire et les cas de disparitions forcées. En 2013, j'ai travaillé auprès du Centre de documentation des violations afin de poursuivre mon travail, dans la Ghouta de l'Est et la campagne aux alentours de Damas. Nous publions des rapports périodiques sur les violations recensées ainsi que des articles sur l'utilisation des armes chimiques par le gouvernement syrien et les massacres de population qu'ils engendraient. Dans la continuité de ces travaux, j'ai également participé à la rédaction de plusieurs rapports dédiés aux conditions de vie des civils syriens dans les régions du pays où le gouvernement a imposé un siège, en m'attardant sur l'accès à l'eau et à la nourriture, aux médicaments et à l'électricité, entre 2012 et 2018.

Quand et pourquoi avez-vous décidé de quitter la Syrie ? Comment les événements auxquels vous avez assisté et les blessures que vous avez subies ont influencé votre parcours de militant des droits humains ?

J'ai quitté ma ville en avril 2018, et j'ai rejoint les milliers d'autres personnes contraintes de quitter leur village à cause des bombardements du régime syrien, avec l'appui de la Russie. Il y a eu de nombreuses attaques chimiques à cette période dans la région, j'en ai d'ailleurs été victime. Je me suis dirigé vers le Nord de la Syrie, contrôlé par des groupes d'opposition, car je craignais d'être arrêté en raison de mes activités militantes. Je recevais quotidiennement des menaces de la milice Jaish al-Islam, qui contrôlait la ville. J'avais d'autant plus peur qu'ils avaient déjà kidnappé plusieurs de mes collègues du Centre de documentation des violations et avaient également arrêté trois de mes frères, qui ont été victimes de traitements inhumains et dégradants en détention.

L'ensemble de ces événements a renforcé ma volonté d'agir au service des victimes de violations des droits humains, et tout particulièrement des personnes blessées par des armes et techniques de guerre prohibées et des personnes arbitrairement détenues ou enlevées.

Aujourd'hui, quelle est la situation en Syrie en termes de droits humains ?

Malheureusement, aucune amélioration n'est à rapporter : des centaines de personnes demeurent détenues arbitrairement pour avoir participé aux manifestations, et les disparitions forcées sont monnaie courante. Dans mon travail, je recense de nombreux décès provoqués par des actes de torture, aussi bien dans les prisons gouvernementales que les prisons des milices de l'opposition.

La Cour pénale internationale n'a pas la possibilité de juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés en Syrie car la Russie et la Chine, toutes deux membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, ont opposé leur veto à la saisine de la Cour.

Aujourd'hui, le pays est divisé en plusieurs zones d'influence, contrôlées par des milices iraniennes et syriennes, les forces russes et des forces affiliées à la Turquie. Les civils restent prisonniers de cette situation et continuent d'être victimes d'arrestations arbitraires.

En 2022, vous avez créé une association dédiée aux victimes des attaques à l'arme chimique et des disparitions forcées, quels étaient vos objectifs et vos ambitions ?

En août 2022, avec un groupe de victimes et de survivants d'attaques chimiques, nous avons créé une association en France. Le principal objectif de l'association est d'agir pour la paix dans le monde, et donc pour la prohibition, à l'échelle mondiale, de l'utilisation des armes chimiques et la pénalisation de leur usage. Nous sommes unis par la volonté de faire condamner les responsables des attaques.

Au sein de l'association, nous avons construit une vision afin de contribuer à la construction et à la protection d'une justice durable en Syrie, fondée sur les principes de l'état de droit, de l'égalité et le respect des droits humains. Il est primordial pour les victimes et les familles des victimes que les responsables de ces crimes graves soient traduits en justice.

Comme indiqué dans notre plan stratégique, nous avons pour ambition de contribuer aux efforts menés pour documenter les attaques chimiques et collecter des preuves ainsi que de communiquer sur les crimes commis en Syrie. Enfin, nous souhaitons garantir à toutes les victimes le respect de leurs droits fondamentaux et nous assurer que leur souvenir ne soit pas oublié.

Vous êtes également à la tête de l'association Justice Paths, qui lutte contre l'impunité. Pourriez-vous nous en dire plus sur les actions menées par l'association ?

En avril 2018, avec un groupe d'activistes syriens, nous avons créé l'association Justice Paths avec l'ambition de promouvoir les droits humains et porter un plaidoyer pour la responsabilité pénale, afin que les coupables soient tenus responsables de leurs actes. Nous voulons aussi apporter notre aide aux victimes de violations des droits humains et familiariser le peuple syrien, en Syrie et en exil, aux enjeux juridiques. Il nous paraît également important de former les membres de l'association aux problématiques juridiques (lois nationales, collecte de preuves, droit humanitaire) afin qu'ils soient en mesure de constituer des dossiers qui pourront ensuite être déposés devant les juridictions nationales et internationales.

Que souhaitiez-vous accomplir avec l'Initiative Marianne ?

J'aimerais profiter de ce programme pour développer mes compétences dans le domaine du plaidoyer. L'Initiative Marianne m'a également donné l'opportunité de présenter mon projet et de lui donner de la notoriété en France. Dans les mois qui viennent, j'espère développer le réseau constitué pendant le programme afin de lancer des activités, d'organiser des événements et de lever des fonds pour développer l'association.

Comment voyez-vous l'avenir ? Quels sont vos rêves, vos objectifs, vos espoirs ?

Mon principal objectif est d'accélérer le rythme des campagnes de sensibilisation sur le sort des victimes d'attaques par armes chimiques en Syrie, et dans le monde. J'aimerais aussi entrer en contact avec les représentants des organisations judiciaires internationales pour initier les procédures et porter les responsables devant les tribunaux.

La situation en Syrie demeure excessivement complexe, la violence y est omniprésente et les conflits perdurent entre l'opposition et le gouvernement de Bashar Al-Assad. Néanmoins, j'ai l'espoir que la Syrie renoue avec la paix et que les responsables des crimes de guerre soient traduits en justice. Je souhaite également obtenir justice pour mon père, qui a été tué en 2018, à la suite d'une frappe aérienne russe et retrouver mon frère, dont je n'ai plus eu de nouvelles depuis son arrestation par les services secrets syriens en 2014.

Enfin, je rêve d'obtenir justice pour mes collègues, victimes de disparitions forcées, en raison de leur travail au Centre de documentation des violations et de leur engagement en faveur des droits humains.

67e Congrès de l'UIA à Rome du 25 au 29 octobre #UIAROMA

Rome accueillera le 67e Congrès de l'Union internationale des avocats (UIA) du 25 au 29 octobre prochain. Cette édition précède un grand rendez-vous de 2024, en effet, le prochain congrès sera organisé à Paris du 30 octobre au 3 novembre 2024 #Savethedate.

L'Union internationale des avocats a été créée en 1927, elle rassemble aujourd'hui plus de deux millions d'avocats et juristes, membres à titre individuel ou collectif (barreaux, fédérations, associations) répartis dans 110 pays.

Au cours des 45 séances de travail, avec la participation de 300 orateurs internationaux et en présence des participants de plus de 80 pays, les travaux de ce congrès promettent d'être passionnants. Les deux thèmes principaux du congrès seront « Liberté de circulation, migration et droits de l'homme » et « Défis alimentaires, environnementaux et énergétiques ». Le Congrès offrira de nombreuses occasions de networking et également des rendez-vous festifs.



Les congrès de l'UIA sont une formidable opportunité professionnelle de se former et se tenir informé des dernières actualités dans divers domaines du droit mais aussi de nouer des relations d'affaires avec des avocats du monde entier.

Plus d'information sur le congrès de Rome :

[PROGRAMME >](#)

[INSCRIPTION >](#)

DOSSIER



L'INCUBATEUR



Interview regards croisés

Amaury Sonet, Matisse Belusa, Pierre-Xavier Chomiak de Sas, Clémence Amara Bettati

Matisse Belusa est co-fondateur de Quantum, un logiciel d'aide au calcul des préjudices corporel qui a été sélectionné et incubé par l'Incubateur du barreau de Paris en 2021. Clémence Amara Bettati et Pierre-Xavier Chomiak de Sas sont référents au sein de l'IBP, aux côtés d'Amaury Sonet, par ailleurs membre du Conseil de l'Ordre. Regards croisés sur ce dispositif original et sur l'évolution de la profession.

1/ Pouvez-vous présenter le programme d'Incubation de l'Incubateur du barreau de Paris ?

Amaury Sonet (IBP) : La première édition du programme d'incubation de l'IBP a été lancée en mai 2018. Ouvert à tous, l'Incubateur sélectionne des projets créés par des avocats parisiens sur leurs caractères innovant, déontologique, utile à la profession et/ou aux justiciables. Une fois l'appel à candidature lancé et les candidatures reçues, les projets sont examinés et pré-sélectionnés par les membres de l'IBP et la commission déontologie de l'Ordre. A l'issue d'une audition devant un jury composé de membres notamment de l'IBP, des commissions numériques, déontologiques et du conseil de l'Ordre, les projets sélectionnés intègrent l'IBP pour un parcours d'accompagnement.

Après plusieurs années et fort des retours des confrères incubés, nous envisageons de prolonger l'accompagnement des projets dans leur phase d'investissement et d'expansion par différents leviers actuellement en réflexion.

Une soirée est d'ailleurs prévue le 8 novembre prochain à la Maison du barreau pendant laquelle des incubés pitcheront devant des investisseurs potentiels et des personnes de l'écosystème.

2/ Quelles sont les étapes du programme d'incubation ?

Matisse Belusa : La période de quatre mois d'incubation équivaut à un passage dans une machine à laver. On passe par plusieurs cycles, on détricote nos idées, on les nettoie, le superflu est détaché (et on relance encore un tour !). On en ressort lessivé et essoré, mais que de temps gagné !

Cette phase d'accompagnement permet de passer d'une idée à un projet viable tout en pivotant lorsque certains aspects ne sont plus pertinents.

En 2019, Quantum a reçu le prix de l'innovation grâce au vote des avocats ; nous savions donc que l'idée de faciliter le calcul des préjudices corporels était pertinente. Mais était-elle viable sur le plan commercial ?

Dans le domaine du préjudice corporel, Quantum ouvrait un nouveau marché, vierge de toute concurrence. Sur les conseils de l'incubateur, nous avons lancé une version beta gratuite, ouverte à tous les avocats. Elle nous a permis d'obtenir de très nombreuses informations sur des attentes concrètes et non pas supposées de nos futurs clients.

En parallèle, nous avons travaillé sur le « design » et l'« expérience utilisateur » de la version finale, élaboré un business plan et rencontré des investisseurs...

3/ Comment l'ensemble des avocats profitent de l'expérience retirée par ce programme ?

Pierre-Xavier Chomiac de Sas (IBP) : Soucieux de s'impliquer dans les évolutions numériques touchant l'ensemble des secteurs économiques, l'IBP s'applique à constituer un pôle d'expertise sur les sujets numériques afin d'en faire bénéficier à la fois les instances ordinales, l'ensemble des confrères mais aussi les justiciables par le biais de publications techniques et de formations tout au long de l'année.

Les différentes éditions de la « Nuit des legaltechs » organisée par l'IBP sont l'occasion de présenter les nouvelles tendances et accomplissements des avocats dans ce secteur. Sa prochaine édition aura lieu le 8 février 2024 au Cloud Business Center.

4/ Dans quel mesure l'Incubateur vous a-t-il aidé dans la conception de votre business plan ?

Matisse Belusa : Une bonne idée ne suffit pas. Nous n'avions pas d'expérience de lancement d'une start-up et encore moins sur la planification financière. L'incubateur a été essentiel de ce point de vue, en nous forçant à nous poser les bonnes questions et à plancher sérieusement sur le mode de commercialisation, la viabilité financière du projet et les perspectives de développement.

Nous avons ainsi été accompagnés sur la création d'un plan de développement avec un calendrier de lancement du produit Quantum. Nous avons appris à adapter notre business plan en fonction des premiers résultats commerciaux.

5/ L'Incubateur a aussi un rôle de veille sur l'évolution de la profession et en particulier sur sa transformation numérique. Quelles tendances avez-vous pu analyser quant à l'évolution des legaltechs depuis leurs lancements ?

Clémence Amara Bettati (IBP) : Après l'engouement porté à la fois par le phénomène

d'uberisation de la société et l'autorisation des avocats d'exercer des activités commerciales connexe et accessoires, nous analysons aujourd'hui une concentration des projets numériques portés par les cabinets et les éditeurs en matière de legaltech.

Des solutions indépendantes, dématérialisées et généralisées, nous assistons à des offres plus précises et techniques fondées sur des outils assistant et accélérant les services des cabinets avocats – aide à la décision, préparation et rédaction de documents, etc - afin d'offrir à leurs clients leur pleine disponibilité pour leur première valeur ajoutée : le conseil juridique.

Ces tendances ont été particulièrement fortes dans des domaines d'ultra-spécialisation de cabinet – franchise, RGPD, divorce amiable, cyberattaques, etc

6/ Pourquoi est-il important selon vous que l'avocat soit toujours à la pointe des enjeux du numérique ?

Matisse Belusa : La révolution de l'intelligence artificielle s'annonce phénoménale. Même sans attendre l'IA, les avocats vont rapidement comprendre que les possibilités qui s'offrent à eux avec les nouveaux outils numériques sont immenses et que nombre de tâches sans valeur ajoutée sont facilitées. Nos clients ne comprendraient pas si nous restions à quai et si nous n'utilisons pas les services offerts par ces avancées alors qu'elles inondent la société. La profession, si elle s'empare de ces nouveaux outils, renforcera sa crédibilité sans perdre sa raison d'être. L'avocat sera toujours l'humain indispensable à la résolution de problèmes juridiques.

Nos clients ont recours à un avocat pour sa capacité d'écoute, de conseils, son audace et ses stratégies. Le temps gagné grâce aux nouveaux outils n'en fait qu'un meilleur professionnel, plus disponible pour ses clients. L'enjeu pour la profession est donc de prendre le train dès son départ et non de courir derrière les évolutions numériques.



Mes Aides Publiques Infogreffe : une plateforme pour permettre aux entreprises d'accéder aux aides publiques adaptées à leur profil

La plateforme Mes Aides Publiques Experts, devenue un Service Infogreffe depuis l'été 2022, centralise plus de 10 000 aides publiques dédiées aux entreprises. Elle continue de s'améliorer et se positionne désormais comme un outil technologique destiné notamment aux avocats.

Sur <https://expert.mesaidespубliques.infogreffe.fr>, une base de données recensant à ce jour déjà plus de 10 000 aides publiques leur permet d'identifier simplement les aides publiques auxquelles leurs clients ont droit, voire de les accompagner. Au total, ce sont plus de 80 cabinets de toutes tailles qui ont déjà conseillé quelque 20 000 entreprises.

Avec en moyenne entre 25 et 100 nouvelles aides publiques ajoutées ou mises à jour chaque semaine, pour un total de plus de 10 000 aides recensées (dont près de 1 000 aides européennes), MAPI propose des aides allant du chèque énergie pour les artisans en IDF, aux aides importantes comme France AgriMer, qualifiées et enrichies par filières. MAPI peut compter sur un réseau grandissant de partenaires et contributeurs : Telecom Paris & Institut Polytechnique, France FinTech et désormais le barreau de Paris. La plateforme compte à ce jour plus de 1 500 financeurs recensés.

Un service et une équipe qui accompagnent individuellement les experts dans la création de la meilleure offre d'aides publiques pour leurs clients.

L'espace pro sur la plateforme permet aux experts disposant de compétences propres à leur profession d'affiner leur mission de conseil sur-mesure grâce à différents outils : veilles d'aides publiques personnalisées, livrables générés en quelques clics, espace client avec messagerie intégrée ou encore algorithme de recherche des aides à partir d'un seul SIREN. La plateforme MAPI permet à l'expert, en quelques clics, d'importer sa base de clients à partir de leur SIREN et d'en mesurer les besoins gratuitement grâce à une fonctionnalité dédiée. Les clients de l'expert peuvent alors facilement entamer le processus d'accompagnement. 100 000 simulations ont ainsi déjà pu être effectuées en 2022.

Depuis peu, ces derniers peuvent également bénéficier d'un coaching, par MAPI, sur l'optimisation des fonctionnalités de la plateforme pour leur activité, les meilleures stratégies de communication et de vente à mettre en place. L'équipe MAPI les accompagne gratuitement pour rendre leur offre de conseil rentable, et ouvrir une porte vers de nouvelles missions à proposer. Devenir le référent des aides publiques de ses clients, ça s'apprend !

Pour Michel Struk, fondateur de Mes Aides Publiques Infogreffe, la plateforme permet *« d'accompagner les cabinets d'experts-comptables, avocats et autres conseillers à créer leur offre. On espère que grâce à l'accessibilité des aides permise avec la technologie, la diffusion et la popularisation de l'accompagnement, celles-ci seront plus aisément actionnées »*.

PRIX DE L'INNOVATION DU BARREAU DE PARIS

ÉDITION 2023



INCUBATEUR
DU BARREAU
DE PARIS

Prix de l'innovation 2023 : Candidatez avant le 25 octobre !

Le Prix de l'Innovation organisé par l'Incubateur du barreau de Paris a pour objectif de soutenir et encourager des initiatives innovantes, s'inscrivant dans le respect des règles déontologiques de la profession d'avocat et contribuant à l'amélioration des services d'accès au droit et à la justice.

Sont décernés deux prix : Le « prix Avocat » et le « prix Elève-avocat »

Le Prix de l'Innovation se compose des étapes suivantes :

- L'envoi du dossier de candidature à l'Incubateur du barreau de Paris ;
- La présélection des dossiers de candidature par un panel de membres actifs et/ou associés de l'Incubateur du barreau de Paris en fonction (i) du caractère innovant du projet/activité et (ii) de sa conformité déontologique avec la réglementation relative à la profession d'avocat ;
- La diffusion, par le barreau de Paris et/ou l'Incubateur du barreau de Paris, de la liste des candidats retenus, accompagnée d'une courte présentation écrite de leur projet ;
- Le vote de l'ensemble des avocats du barreau de Paris lors du premier tour des membres du conseil de l'ordre ;
- La remise du Prix de l'Innovation lors d'une cérémonie.

Critères de participation des candidats

Pour participer au Prix de l'Innovation, les projets/activités doivent être présentés :

- **Dans la catégorie « Avocat »** : par un avocat ou une structure d'avocats inscrit(e) au barreau de Paris ou par une société exerçant une activité en lien avec le marché du droit dont le(s) fondateur(s), le(s) dirigeant(s) ou le(s) porteur(s) de projet exerce(nt) la profession d'avocat.

Également par une société exerçant une activité en lien avec le marché du droit dont un ou plusieurs de(s) fondateur(s), associé(s), dirigeant(s) et/ou porteur(s) de projet exerce(nt) la profession d'avocat et détient(nent) le contrôle dudit projet au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

- **Dans la catégorie « Elève-avocat »** : par un ou plusieurs élèves-avocats en cours de formation à l'École de Formation professionnelle des barreaux de la cour d'appel de Paris (EFB).

Caractéristiques des projets

Les projets/activités soumis dans le dossier de candidature doivent respecter au moins l'un des objectifs suivants :

- Faciliter l'accès au droit et à la justice ;
- Améliorer et optimiser les ressources internes des cabinets ;
- Promouvoir le droit français à l'étranger ;
- Développer des technologies visant à renforcer la compétitivité des avocats ;
- Participer à la modernisation et à la professionnalisation de l'enseignement juridique.

L'innovation présentée peut avoir été mise en place tant en France qu'à l'étranger pourvu qu'elle participe au rayonnement de la profession d'avocat et/ou du barreau de Paris.

L'innovation présentée doit également avoir atteint un certain degré de maturité et ne pas être constitutive d'une simple idée.

L'innovation devra avoir une finalité technologique ou technique afin de répondre à une problématique technologique ou technique.

Candidatures

Les dossiers de candidatures doivent être adressés, par voie électronique, au plus tard le **mercredi 25 octobre 2023 à 00h** à l'adresse email suivante :
prixdelinnovation@avocatparis.org

Les dossiers de candidature sont composés comme suit :

- Le formulaire d'inscription dûment complété, disponible sur le [lien suivant](#) ;
- Tous les documents jugés pertinents par le candidat ;
- Une présentation écrite du projet/activité qui sera utilisée par l'Ordre du barreau de Paris pour la communication de l'événement et le vote de l'ensemble des avocats.

La forme du dossier de candidature est libre pourvu que toutes les informations utiles soient fournies. Aucun accusé de réception ne sera transmis.

Sélection

Les dossiers de candidature remplissant les conditions du présent règlement seront examinés par un panel de membres associés et/ou membres actifs de l'Incubateur du barreau de Paris et la Commission de déontologie de l'Ordre des avocats afin de réaliser une présélection des projets/activités sur la base (i) du caractère innovant du projet/activité et (ii) de sa conformité déontologique avec la réglementation de la profession d'avocat.

La décision de présélection ou de non-présélection est sans recours possible et non motivée, étant entendu que l'objectif est de soumettre au vote 6 projets maximum par catégorie.

La liste des candidats sélectionnés sera diffusée par le barreau de Paris et/ou l'Incubateur du barreau de Paris. Elle sera accompagnée d'une présentation écrite de leur projet/activité.

Nous attendons vos candidatures !

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION >](#)

[RÈGLEMENT >](#)

Sébastien Wust dans Maître, vous avez la parole

Le **lundi 16 octobre à 21h15**, retrouvez Sébastien Wust dans « Maître, vous avez la parole » au café-théâtre **Le Point Virgule, 7 rue Sainte Croix de la Bretonnerie, 75004, Paris.**

Avocat le jour, comédien la nuit, et inversement, Sébastien Wust égratigne sur un ton décalé et sans filtre, le monde de la justice.

La défense des assassins, les moyens de preuve du Moyen-Âge, les avocats de séries télé, les décisions surprenantes du Code pénal, les clients menaçants ou le père Noël : il se moque des clichés... et de lui surtout. Mais l'heure qu'il va passer avec le public pourrait bien se révéler pour lui, un moment de vérité.

Sébastien Wust est cash, sans langue de bois. Il invite le public à découvrir la réalité de son métier, tordant le cou avec ironie aux préjugés.



RÉSERVATION



18^e biennale du Palais Salon

La 18^e biennale du Palais Salon se tiendra **du 17 au 20 octobre 2023** dans les salons de la Maison du Barreau.

Comme par le passé avocats, magistrats et amateurs apparentés présenteront leurs œuvres les plus récentes, démontrant que la pratique du droit, bien que rigoureuse, n'altère en rien l'imagination et le sens artistique.

Les visiteurs pourront voter en achetant un catalogue à l'entrée de l'exposition et participer ainsi à la désignation des lauréats pour chacun des trois prix décernés :

- le prix du Palais Salon,
- le prix du bâtonnier Toulouse,
- le prix Catherine de la Garanderie réservé aux jeunes talents.

Le vernissage aura lieu le **le jeudi 26 octobre à 19h** à la Maison du Barreau.

[Pour vous inscrire cliquez ici](#)



Le rugby club du Palais est champion du monde des avocats

Après deux jours de compétition particulièrement intenses, le RCP remporte l'édition 2023 de la Coupe du Monde de Rugby des Avocats, organisée sur les magnifiques terrains de l'Union des Bords de Marne Rugbys 94 à Villiers sur Marnes.

Grâce à une superbe victoire en demi-finale face aux solicitors de la London Law Society (16-0), le Palais s'est hissé en finale où il affrontait la terrible équipe des solicitors de la République d'Irlande et de l'Irlande du Nord, invaincue jusque-là.

Au terme d'un match d'une intensité folle, le RCP l'emporte finalement 9 à 6 au bout du suspense, grâce notamment à un magnifique drop des 40m de l'ouvreur Matthieu Sanchez, et à la pénalité de la gagne (en coin, qui plus est) marquée par Louis Druart à la dernière seconde du match.

Bravo à tous les joueurs présents, aux supporters et anciennes gloires du club qui ont porté le RCP vers ce succès historique.



Le RCP tient à remercier les excellents arbitres dépêchés par la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE), qui auront dirigé l'ensemble des rencontres de la compétition.

Pour cette édition, le Rugby Club du Palais a pu compter sur le soutien de plusieurs cabinets d'avocats, à savoir esplugas+salabelle, Calix Société d'Avocats, Vivien & Associés, Simmons & Simmons, 186 avocats et majuscule avocats ; ainsi que d'autres sponsors connus des avocats du barreau de Paris : Legal 230, Arnaud Gallet au sein de Le Conservateur, et MPP Conseil officiant chez Axa.

Le RCP reprend la compétition dès le 7 octobre 2023, en 1^{ère} division FFSE.





Football club du Palais

Le FC Palais barreau de Paris présent au tournoi Inter barreaux Lucien Felli en Corse avec notamment les barreaux de Bruxelles Marseille Ajaccio Strasbourg ...

Un beau moment de confraternité et de convivialité avec notre partenaire KLEOS.



Dallas 22 novembre 63, 13h30, une demi-heure après l'attentat, l'information galope à travers toutes les radios et télévisions du globe et change la face du monde.

Un journaliste américain prophétisait : « Tout le monde se souviendra de ce qu'il faisait au moment précis où il a appris l'assassinat du Président Kennedy ».

Vous voilà invités, dans plusieurs villes du monde, dans l'intimité de cet instant, drôle, triste, émouvant ou rempli d'espoir...

HONORARIATS

Honorariats conférés lors de la séance du Conseil du 19 septembre

- Monsieur Michel BINTZ
- Monsieur Bertrand DUSSERT
- Monsieur Jacques THOUZERY
- Monsieur Hubert VERCKEN

Honorariats conférés lors de la séance du Conseil du 26 septembre

- Bernard Puylagarde

Honorariats conférés lors de la séance du Conseil du 3 octobre

- Martine HADDAD-BIJAOUI

DÉCÈS

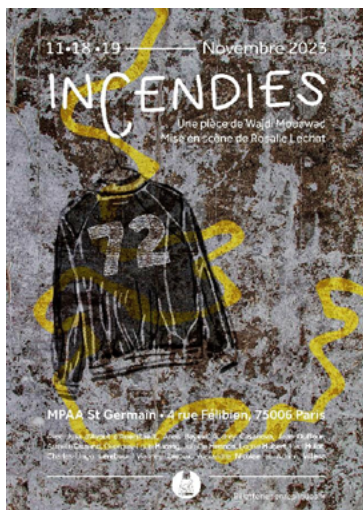
Mme la Bâtonnière et M. le Vice-Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris ont la tristesse de vous faire part du décès de :

- **Monsieur Jean-Noël IMBERT**, Avocat à la Cour, survenu le 26 septembre 2023 à l'âge de 63 ans
- **Monsieur Djovi GALLY**, Avocat à la Cour survenu le 27 septembre 2023 à l'âge de 67 ans



Annonces et carnet en répliques

Après avoir produit *Du vent dans les branches de sassafras* et *Les femmes de Barbe Bleue* en 2022, En Répliques est aujourd'hui ravie de présenter dans un format festival ses deux prochaines créations :



Incendies de Wajdi Mouawad



La Réunification des deux Corées de Joël Pommerat

Les spectacles seront joués à la MPAA Saint-Germain (4 Rue Félibien, Paris 6^{ème}) :

Pour ***Incendies*** :

- Le samedi 11 novembre à 20h00
- Le samedi 18 novembre à 15h00
- Le dimanche 19 novembre à 20h00

Pour ***La Réunification des deux Corées*** :

- Le dimanche 12 novembre à 19h30
- Le samedi 18 novembre à 20h15
- Le dimanche 19 novembre à 15h00

Infos et billetterie : enrepliques.fr/billetterie

En Répliques vous propose un Pass Festival vous permettant de voir les deux pièces au tarif préférentiel de **35 euros**.

Ces représentations sont également l'occasion pour vous de rencontrer les membres d'**En Répliques**, association de théâtre et d'improvisation enregistrée au Barreau de Paris, autour d'un verre à l'issue des représentations. En Répliques est ouverte à tous les avocats, élèves-avocats, anciens élèves-avocats et anciens avocats. L'association offre à ses adhérents la possibilité de rejoindre une troupe, de mettre en scène et de participer à des ateliers d'improvisation hebdomadaires, ou tout simplement de bénéficier de tarifs préférentiels pour assister à des spectacles à Paris. Vous pouvez rejoindre l'association tout au long de l'année. Plus d'infos sur enrepliques.fr



Interview de Carole VERCHEYRE-GRARD

Pourriez-vous nous présenter en quelques mots le projet des « Mômes du Palais » ?

L'association « Les Mômes du Palais » a été créée le 1er septembre dernier avec un premier projet, celui de recréer un moment de fête et de partage à Noël entre les avocats et leurs enfants mais aussi ceux de leur personnel, comme il existait auparavant au barreau de Paris.

Dans les barreaux extérieurs, cette fête perdure et reste un moment de convivialité et d'échanges qui renforce non seulement le lien intergénérationnel mais aussi le sentiment d'appartenance à un corps.

Nous sommes trop souvent seuls dans l'exercice de notre profession, aussi se rencontrer avec nos enfants ou petits-enfants, c'est la promesse de partager un moment de joie apaisé et de nous voir autrement.

Nous pensons pouvoir organiser dès le mois décembre 2023 une belle fête de Noël et nous vous y attendons.

Quels souvenirs gardez-vous des fêtes de Noël au Palais de Justice de Paris ?

Cela date de mes premiers pas en tant qu'avocate, j'avais 27 ans et ma fille aînée un an et demi... J'en garde un souvenir de chaleur et d'appartenance à une famille plus grande que la mienne, celle des avocats. J'avais été impressionnée par la générosité des confrères qui avaient organisé cet événement pour nous les jeunes parents et aussi par les bâtonniers en exercice qui avaient accepté de revêtir la tenue de Père Noël.

La fête était belle avec un petit spectacle pour les enfants, des déambulations et des distributions de chocolat. C'était très humain, j'ai d'ailleurs une pensée pour notre confrère Philippe Autrive qui nous a quitté début 2023 et qui s'en occupait à travers son association «le Palais en Herbe».

Au-delà de l'organisation d'un arbre de Noël annuel, quels sont les autres objectifs de l'association ?

L'association « Mômes du Palais » espère pouvoir développer des activités extrascolaires pour les enfants et les petits enfants des avocats et des personnels de leur cabinet et surtout aider à la mise en place d'une garderie pour les enfants des avocats parisiens.

Bordeaux, Nantes et Marseille l'ont déjà fait, nous devrions pouvoir y arriver en partenariat avec l'Ordre des avocats.

Tous les confrères qui sont intéressés par le projet sont les bienvenus dans l'association.

[ADHÉRER À L'ASSOCIATION >](#)



Carole VERCHEYRE-GRARD (EI)

Avocate et Présidente de l'Association Les Mômes du Palais

55 av de la Grande Armée

75116 Paris

Tél 01 44 05 19 96

Soirée Iran du barreau de Paris

Chers toutes et tous,

Six mois après la Soirée des Cent Voix, organisée en collaboration avec Ensemble contre la peine de mort, Reporters sans frontières et le Collectif Azadi4Iran, le barreau de Paris a tenu à réaffirmer son soutien au peuple iranien lors d'une soirée spéciale le lundi 23 octobre de 19h30 à 21h30 à la Maison du Barreau.



Au programme

- la projection du documentaire «Iran, voyage clandestin au pays des mollahs» ;
- la projection d'un film court réalisé par notre consœur, Anne-Sophie Laguens, en hommage au mouvement Femme, vie, liberté ;
- un point d'analyse sur l'état de la contestation née il y a un an à la suite de l'assassinat de Masha Amini.

Au plaisir de vous y retrouver.

[INSCRIPTION >](#)



15 jours sur Twitter



Julia Courvoisier
@JuCourvoisier

On va faire simple : « présumé auteur », « présumée victime », « auteur de faits présumés » : c'est NON (aussi). Arrêtons de prendre les gens pour des simples : ils sont largement en capacité de comprendre la langue française et quelques notions basiques de droit pénal.

11:38 · 5 octobre 2023

EN SAVOIR PLUS →



Yann Barrier
@tbavocats

Devant le mépris, il n'y a que l'humour
#greffiersencolere #TJLyon

13:08 · 4 octobre 2023

EN SAVOIR PLUS →



Éric Sauvage
@Avokinconscient

Quand ton client prend la parole en fin de plaidoirie (pénal ou TC)

11:07 · 3 octobre 2023

EN SAVOIR PLUS →



La France en Pologne
@Amb_Francji

L'ambassadeur @EdePoncins a accueilli aujourd'hui à la Résidence de France une délégation du barreau de Paris @Avocats_Paris, présidée par @JulieCouturier_, en visite en Pologne à l'occasion de la tenue du #TriangledeWeimar des avocats. Bons échanges à vous !

16:20 · 5 octobre 2023

EN SAVOIR PLUS →



Riiingmybells

@Riiingmybells

Greffier courant après la catégorie A promise par le ministère [Allégorie].

07:15 · 27 septembre 2023

EN SAVOIR PLUS →



Paris

@Paris

Jusqu'au 8 octobre, consultez gratuitement les @Avocats_Paris pour obtenir des conseils juridiques, toutes spécialités confondues, avec ou sans rendez-vous. Parvis de l'Hôtel de Ville, mairies d'arrondissement et place de la République.

9:53 · 6 octobre 2023

EN SAVOIR PLUS →



Maitre Eolas

@Maitre_Eolas

Quand ça veut pas ça veut pas : Trump est arrivé au tribunal en faisant des déclarations incendiaires sur le juge de son procès, Arthur F. Engoron, démocrate. Pour découvrir que ses avocats n'ayant pas coché la case pour demander un jury, c'est le juge Engoron qui jugera seul.

9:12 · 3 octobre 2023

EN SAVOIR PLUS →



Avokayon alias Père Castor

@Avokayon

- Je vous assure Monsieur le conseiller de la mise en état, mes conclusions sont parfaitement recevables!

19:45 · 8 octobre 2023

EN SAVOIR PLUS →



Danielle Mérian

Mamie rebelle

Danielle Mérian puise son énergie dans ses valeurs humanistes et féministes, et la restitue dans le combat. En tant qu'avocate en droit de la famille ayant agi pour l'apparition et le développement de la médiation, ou maintenant comme présidente de SOS Africaines en Danger qui lutte contre l'excision, et le mariage forcé, l'engagement reste le fil directeur de sa vie.



Danielle Mérian puise son énergie dans ses valeurs humanistes et féministes, et la restitue dans le combat. En tant qu'avocate en droit de la famille ayant agi pour l'apparition et le développement de la médiation, ou maintenant comme présidente de SOS Africaines en Danger qui lutte contre l'excision, et le mariage forcé, l'engagement reste le fil directeur de sa vie.

« Aux âmes bien nées la valeur n'attend point le nombre des années », lit-on de la bouche de Rodrigue dans Le Cid. Si Pierre Corneille avait avalé une potion d'éternité qui lui aurait permis de rencontrer Danielle Mérian, il eut peut-être complété sa célèbre formule en affirmant que chez les êtres animés de réelles convictions, la fougue et la combativité ne se dissipent pas avec l'âge. Que l'on se saisisse de sa frise temporelle personnelle à n'importe quel endroit, et l'on peut écouter le récit d'une lutte, d'une injustice ou d'un engagement. Il ne suffit pas de voir le jour au sein d'une famille favorisée du 5^e arrondissement de Paris au cœur des années 30, bercée de lettres et de culture dès le plus jeune âge, pour se retrouver à l'abri de vexations et de brimades qui laissent de sérieuses traces. « J'ai été discriminée, affirme sans détour l'ancienne avocate en retraite ultra-active. J'ai un frère qui était un dieu vivant sur un piédestal et moi je n'existais pas, tout cela parce qu'il avait un zizi et pas moi. Par exemple, on nous emmenait dans les plus beaux magasins de jouets de Paris, on lui achetait tout ce qu'il y avait de plus beau, et rien pour moi. Ils ont fait de moi une révoltée, merci papa merci maman ».

Très rapidement, les préoccupations de la toute jeune Danielle, qui a vécu sa petite enfance dans le contexte sous extrême tension de l'occupation allemande à Paris, se sont portées sur l'atteinte à la dignité humaine, bien au-delà de son périmètre personnel. L'épisode de la découverte de l'horreur ultime a marqué une étape décisive dans son parcours de gamine, immédiatement sortie d'une enfance insouciant : « Mon père était journaliste et a terminé la guerre comme correspondant pour l'armée canadienne, ce qui l'a amené à rapporter des photographies des camps de concentration. Un jour il est revenu à la maison avec une grosse enveloppe en disant à ma mère "il ne faut pas que les enfants voient ça". J'ai bien sûr ouvert l'enveloppe et j'ai été totalement anéantie par ce que j'ai vu. Apprendre à sept ans ce que l'homme peut faire à l'homme, je ne m'en suis jamais remise. J'ai tout de suite pensé que quand je serai grande, je viendrai en aide comme je pourrai à ceux qui en auront besoin ».

« Il nous arrive de rencontrer des victimes d'actes de torture qui nous disent clairement "Ce qui m'a fait tenir, c'est de savoir qu'on s'occupait de moi à l'extérieur" »

En quelques mots



- 85 ans.
- Veuve, deux enfants et un fils adoptif, trois petits-enfants.
- Ancienne avocate inscrite au barreau de Paris en 1964 et retirée depuis 2006, ayant essentiellement exercé en droit de la famille.
- Présidente de SOS Africaines en Danger !
- Membre de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT).
- Membre de Prisonniers Sans Frontières (PRSF).
- Publication : Danielle Mérian et Tania de Montaigne, Nous n'avons pas fini de nous aimer (Paris, Grasset, 2016).
- Signe particulier : bien qu'ayant arrêté de fréquenter les courts depuis ses 70 ans, garde une interprétation très personnelle du jeu de tennis. « Ce qui m'amusait, c'était de frapper le plus fort possible dans la balle en pensant aux clients qui m'exaspèrent, aux magistrats et aux confrères qui m'exaspèrent ! ».



Il nous arrive de rencontrer des victimes d'actes de torture qui nous disent clairement « Ce qui m'a fait tenir, c'est de savoir qu'on s'occupait de moi à l'extérieur. »

L'adolescente passionnée de littérature n'a pas hésité longuement entre hypokhâgne et la faculté de droit d'Assas. C'est là qu'elle a rencontré son mari, Adrien Mérian, alors jeune étudiant en fin de cursus, profondément pacifiste et anti-militariste, au moment où son devoir de citoyen l'a appelé dans les rangs de l'armée française qui réprimait alors la lutte indépendantiste en Algérie. Le choc des mentalités a été violent et a encore une fois déterminé un engagement fort chez Danielle. « Il a immédiatement été mis au trou lors des classes parce qu'il a demandé à l'adjudant d'être poli avec la troupe. Puis quand il a été envoyé en Algérie, c'était au 2^e bureau, celui du renseignement. Il a dit qu'il ne donnerait jamais à qui que ce soit l'ombre d'une gifle, mais d'octobre 1958 à janvier 1961, il a été forcé de passer ses nuits à arrêter les hommes dans les mechtas pour les envoyer ensuite au DOP, dispositif opérationnel de protection, autrement dit le centre de torture. Il n'est pas devenu fou parce que c'était un homme très fort. Je lui écrivais tous les jours, même si les lettres étaient ouvertes, et je lui disais qu'il existait un autre monde, qu'un jour nous serions heureux ».

De cette période douloureuse, Danielle et son mari ont gardé une haine contre la violence d'Etat, qu'ils ont ensuite mobilisée comme membres actifs d'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture. L'association fondée en 1974 continue aujourd'hui d'interpeller les dirigeants, de mobiliser pour dénoncer des atrocités ou encore de soutenir des condamnés à mort en attente d'une révision de leur procès, par exemple. Le combat peut sembler vain, mais pour Danielle Merian les petites victoires ne sont pas seulement symboliques : « L'association a été créée par une vieille dame protestante, Hélène Engel, avec son amie Edith du Terte, et elle m'a appris le culot. Elle parlait du principe que si c'était impossible, alors on allait le faire. Notre action a notamment largement aidé les "grands-mères de la place de mai", en Argentine, qui se sont battues pour retrouver des centaines d'enfants enlevés à leurs familles à l'époque de la dictature. Nous avons aussi développé les correspondances avec les condamnés à mort, notamment aux Etats-Unis, ou dans certaines prisons en Afrique. Il nous arrive de rencontrer des victimes d'actes de torture qui nous disent clairement "Ce qui m'a fait tenir, c'est de savoir qu'on s'occupait de moi à l'extérieur" ».

Dans son activité professionnelle au sens strict, l'ancienne avocate en droit de la famille a aussi exercé avec conviction et a même été actrice de la longue évolution des pratiques en matière de divorce. À une époque où les femmes n'avaient pas le droit d'ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari, les procédures tournaient régulièrement au pugilat : « Mais je me suis efforcée d'être utile en favorisant les divorces d'accord.

Cela n'existait pas et il a fallu se battre pour obtenir que cela change. J'ai été parmi les premières à organiser des rendez-vous avec l'avocat adverse et à provoquer des discussions pour que les conflits puissent se régler dans de bonnes conditions. Nous avons créé une association des avocats de la famille, les confrères nous tombaient dessus, mais c'était extrêmement intéressant. Nous voulions faire primer la volonté de dialogue. C'était précurseur dans le mouvement de la médiation. Et maintenant le plupart des avocats essaient de fonctionner comme cela ».

« On voit bien que les adolescents répondent tous que c'est un scandale qu'une femme ne puisse pas avoir une vie sexuelle normale. Cela donne de l'espoir de voir les jeunes refuser l'excision »

Toujours du côté des femmes, y compris depuis qu'elle s'est retirée du barreau de Paris, Danielle Mérian consacre le plus gros de son temps à la lutte contre les crimes d'excision, en tant que Présidente de SOS Africaines en Danger. Créée en 2013, l'association en partie animée par des femmes ayant fui l'Afrique s'occupe à la fois de guider les victimes à leur arrivée en France dans leur parcours pour obtenir le statut de réfugiées, et de mener des campagnes de sensibilisation pour faire reculer l'excision. Le fléau qui concerne au moins 200 millions de femmes en Afrique oblige à s'attaquer de front à des traditions ancestrales : « L'excision fonctionne davantage parce que les Africains sont plus animistes que musulmans, cela existait bien avant l'arrivée de l'Islam et d'ailleurs il n'y a rien sur l'excision dans le Coran. En revanche, il y a une peur de mettre en colère les ancêtres, donc on perpétue leurs pratiques. Mais avec SOS Africaines en Danger, nous voulons faire circuler des school-bus américains, transformés moitié en dispensaires pour soigner les femmes et les fillettes, moitié en cyber centres pour enseigner aux populations qu'ailleurs on a abandonné l'excision ».

Dans ce dispositif, le rôle des réfugiées qui ont réussi à échapper au destin qui leur était assigné est primordial. En compagnie de Danielle, elles ont par exemple pu manifester fièrement place de la République aux cris de « Rendez-nous nos clitoris », la technique de la réparation étant un enjeu majeur dans l'aide à apporter aux femmes qui souffrent tout au long de leur vie, en plus d'être privées d'une sexualité épanouie. Surtout, la présidente de l'association se réjouit de voir que cette barbarie millénaire ne passera peut-être pas la barrière de la nouvelle génération :

« Il y a des progrès parce que dans les villes, les capitales, les jeunes hommes se rendent bien compte qu'ils n'ont pas envie de coucher avec une femme excisée. On ne peut pas leur donner de plaisir, et

c'est atroce pour elles. Par ailleurs, nous avons fait passer des questionnaires dans des collèges et lycées, et on voit bien que les adolescents répondent tous que c'est un scandale qu'une femme ne puisse pas avoir une vie sexuelle normale. Cela donne de l'espoir de voir les jeunes refuser l'excision ».
 L'espoir non plus, ne se dilue pas avec l'âge.





Ordre des avocats de Paris

11, place Dauphine - 75001 Paris - 01 44 32 48 48

Directeur de la publication : Julie Couturier, bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris.
Rédactrice en chef : Delphine Jaafar, secrétaire du Conseil de l'Ordre.

Ont contribué à ce numéro :
Stéphane Lataste (AMCO), Tiphaine Mary (@Maitre&Talon), Christophe Calvao (@MaitreChaton), Louis Doucet, direction de la communication, centre de documentation, service international, cabinet du bâtonnier.

Crédit photos : Flaticon, Shutterstock, Pexel

Réalisation : Agence SLOOP

ISSN 2779-9549 Le Bulletin du Barreau de Paris (Ordre des avocats de Paris. En ligne)

Prochain Bulletin le 25 octobre